



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/07/2026 N°5

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à dix-huit heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, Gil LUCANI, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

Absents : François FERAUD, Gilles GIORDANO, Olivier LIONARDO, Frederique Menut, Cynthia RAHAL.

Pouvoirs : Inès OCCELLI a donné pouvoir Marielle MICHEL. France LOMBARD a donné pouvoir à Gérard DONNINI.

ORDRE DU JOUR :

- CONVENTION TRIPARTITE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET FROIDE – DEPARTEMENT DES AHP.
- CREATION POSTE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE RESTAURATION SCOLAIRE.
- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.
- DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE – PLACE DOCTEUR LUCIEN GIACOMONI.
- QUESTIONS DIVERSES.

Secrétaire de Séance : Marielle MICHEL

Rédaction : Christine ROBARDET

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026 ET DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 23 JUIN 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 5 juin 2026 ainsi que la page des signatures du 23 juin 2026. Adopté à l'unanimité.

II) CONVENTION TRIPARTITE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE ET FROIDE - DEPARTEMENT DES AHP.

Monsieur le Maire rappelle les problématiques sur le restaurant scolaire notamment des difficultés rencontrées avec des objets non - identifiés découverts dans les repas et la volonté de l'hôpital du Pays de la Roudoule de ne pas renouveler la convention qui lie la commune pour les repas. Après diverses recherches en liaison froide comme chaude, une solution s'est dégagée au niveau du Collège d'Annot permettant d'assurer un service de restauration scolaire pour les élèves de l'école primaire, la commune d'Entrevaux ne disposant pas d'infrastructures de production. La commune d'Entrevaux devra mettre à disposition un personnel à hauteur de 17.50 heures par semaine afin d'aider à la confection des repas et à leur transport vers le restaurant scolaire d'Entrevaux. Monsieur le Maire rajoute que nous avons recherché une option, la seule option qui ressort est la cuisine d'ANNOT. La commune devra mettre à disposition un personnel à hauteur de 17H30. Cette convention a lieu entre la commune le collège et le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Monsieur le Maire a relu la convention afin d'assurer une continuité. Le Département, collectivité de rattachement du Collège, autorise cette prestation sous réserve du respect des équilibres financiers et de l'organisation interne de l'établissement. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'école d'Entrevaux. Il remercie chaleureusement la Présidente du Département qui nous a aidée sur cette convention. Il y a juste un souci car le collège d'ANNOT doit modifier ses statuts. Monsieur Gil LUCANI précise que la convention est pour trois ans. Monsieur Gérard DONNINI se félicite de l'influence du Département et du travail d'équipe qui a été mené. Il a quelques questions notamment sur les équipements de la commune car dans la convention il est précisé que la commune doit fournir des containers isothermes professionnels, des bacs gastronomes et des sondes thermométriques. La commune dispose déjà de matériel mais nous allons faire un complément afin d'éviter un retour sur ANNOT dans la même journée afin d'avoir un roulement. Monsieur le Maire précise également que nous avons sollicité la Communauté de Communes Alpes d'Azur qui est un fournisseur HELIOR qui se déplace depuis GRASSE. Ils fournissent déjà 450 repas sur cette intercommunalité mais le camion était trop petit pour rajouter des repas pour ENTREVAUX. Monsieur Gil LUCANI souligne que les repas seront mieux adaptés que ceux de l'hôpital et qu'ici il y aura une diététicienne. Monsieur Gérard DONNINI souligne qu'il y avait déjà une diététicienne sur l'hôpital. Monsieur Gérard DONNINI a une autre question au niveau du prix du repas qui est facturé 5 euros et qu'il n'est pas prévu d'indexation dans cette convention. Monsieur Didier OCCELLI rappelle que le prix actuel est de 4,88 € facturé par l'hôpital. Il est précisé que la commune facture 4,50 € et qu'il n'y aura qu'une augmentation de 0,12 € pour la commune. Monsieur Gérard DONNINI se félicite qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les parents d'élèves. Il souligne également qu'il manque une discussion sur les créations de postes à venir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III) CREATION POSTE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire dans la continuité du point 2 stipule que dans la convention il est demandé à ce que la commune fournisse du personnel à mi-temps de 7 heures à 11 heures. Il expose qu'aujourd'hui nous avons un agent qui serait d'accord pour ce mi-temps supplémentaire, un agent de la cantine. Il s'agit de Madame Isabelle BLANC-GONNET qui veut bien prendre ce poste sur une durée de 2 à 3 mois pour voir si cela lui convient sur un plein temps. Monsieur Gérard DONNINI expose que Madame Karine BRUN va actuellement à l'ESMS et il ne comprend pas pourquoi le temps qu'elle ne fait plus n'est pas imparti sur ce mi-temps. Il souligne que nous avons un niveau de personnel qui reste élevé par rapport à la strate et préconise qu'on se réorganise pour éviter un mi-temps supplémentaire et en exigeant que certains agents fassent autre chose. C'est trop facile de créer des postes. Monsieur le Maire lui rétorque qu'il s'agit de travaux de cuisine et qu'elle veut bien le faire sur deux ou trois mois. Madame Christine ROBARDET lui explique que concernant Madame Karine BRUN il n'y a aucun changement puisqu'elle commençait son poste aux alentours de 11 heures et qu'elle terminait à 14H30 les travaux de cantine. Elle ira sur l'école à partir de 11 heures pour faire le travail que faisait Madame Isabelle BLANC-GONNET c'est-à-dire mettre la table. Monsieur le Maire souligne qu'on doit pouvoir absorber ce mi-temps. Monsieur Gérard DONNINI ne comprend pas pourquoi il s'agit d'un poste temporaire. Il s'agit d'un poste temporaire car Madame Isabelle BLANC - GONNET n'est pas certaine de vouloir prendre un plein temps elle a peur que ça lui fasse beaucoup trop. Nous allons donc sur un accroissement temporaire d'activité qui sera suivi de la création d'un poste permanent. Si elle accepte elle ira sur un poste permanent et si elle n'accepte pas il faudra recruter quelqu'un. Précision est apportée concernant les publicités de postes qui ne peuvent être inférieures à un mois.

Après débat cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.

Monsieur le Maire rappelle le contexte et la création d'un deuxième poste qui viendrait à la suite d'une période temporaire. Monsieur Gérard DONNINI précise que nous sommes totalement dans l'hypothétique et que cette délibération se substituera à la première. Il voudrait que ce soit précisé et qu'elle soit subordonnée au fait que Madame Isabelle BLANC-GONNET dise oui ou non qu'elle est subordonnée à la première délibération. L'idée étant d'éviter la possibilité qu'il y ait deux emplois. Monsieur le Maire lui rappelle que nous avons un agent qui n'est pas sûr de vouloir prendre ce poste.

Après débat cette délibération est adoptée à l'unanimité.

V) DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE – PLACE DOCTEUR LUCIEN GIACOMONI.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de rendre un hommage solennel et durable à la mémoire du Docteur Lucien GIACOMONI en saluant son parcours, son dévouement et l'empreinte profonde qu'il a laissée au sein de notre communauté. C'est dans cette perspective que Monsieur le Maire et l'ensemble des élus souhaitent honorer la mémoire du docteur Lucien Giacomoni, ancien combattant. Il est ainsi envisagé de donner son nom à l'actuelle place des Oliviers afin de perpétuer son souvenir et d'exprimer la profonde gratitude de nos concitoyens. Monsieur le Maire souligne que Monsieur Patrick VOEGTLIN est l'adjoint moteur de cette initiative et que Monsieur Gérard DONNINI en avait également parlé pendant sa campagne. Monsieur Patrick VOEGTLIN expose pourquoi le pourquoi du choix de la place des Oliviers et

que certaines personnes avaient évoqué le centre de secours également. La famille préfère la place des Oliviers. Car un centre de secours peut être amené à être déplacé. 80% des gens sont d'accord sur ce lieu. Il précise qu'il a été ancien combattant, médecin, pompier et écrivain. Monsieur Didier OCCELLI donne la date de l'inauguration en précisant que c'est la date anniversaire de son décès d'il y a deux ans. Monsieur Gérard DONNINI propose de prévoir un mémorial au-delà d'une simple plaque. Monsieur Patrick VOEGTLIN n'a pas encore décidé s'il y aura une plaque ou deux plaques avec un mémorial. Il est également sollicité l'avis du conseil sur l'emplacement de la plaque car il ne sait pas trop où la mettre pour l'instant. Il faudra rajouter une maçonnerie en plus de la céramique.

Après débat cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) QUESTIONS DIVERSES.

1) Centre de secours :

Monsieur Gérard DONNINI se fait le porte-parole des questions de Monsieur François FERAUD qui n'a pas eu de réponse au niveau des démarches pour la caserne des pompiers. Monsieur Didier OCCELLI lui rappelle que cela fait dix ans que l'on en entend parler et que le centre de secours sera rénové et agrandi à son emplacement actuel que la commune va acheter le centre d'intervention (ex-DDT) et les services techniques y seront déplacés et nous pourrions récupérer ainsi le bâtiment pour les pompiers. Monsieur Gérard DONNINI expose que des références cadastrales ont été données pour des personnes qui seraient vendeuses de terrains. Il y aurait un délaissé sur AGNERC et un terrain chez la famille BONNET. Monsieur le Maire expose que ces personnes n'ont pas été rencontrées que sur les cinq à six millions qui étaient disponibles il en reste un qu'il a reçu un courrier disant que nous sommes retenus sur une extension. Monsieur Gérard DONNINI souligne que le temps que nous montions un dossier les crédits ne seront plus disponibles. Monsieur le Maire lui rétorque que en quatre mois il ne peut pas gérer l'ensemble des dossiers l'ESMS l'école le SDIS. Monsieur Gérard DONNINI lui expose qu'en fait ils sont d'accord et que ce dossier ne sera pas traité sur le mandat. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il n'était pas élu sur les six dernières années et il sait que Monsieur Lucas GUIBERT a beaucoup travaillé sur ce dossier a rencontré les familles GIRARD qui voulaient 300 000,00 € pour le terrain. On suit le règlement national d'urbanisme. Monsieur Gil LUCANI souligne qu'on ne pourra faire ce projet avec un million d'euros. Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Monsieur CHABOT Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur qui a promis un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur trente mois. Nous sommes impatients car cela peut donner de la constructibilité. Monsieur Adrian DANIEL expose que la caserne de PUGET-THENIERS a coûté sept millions d'euros et celle de SAINT-MARTIN-DU-VAR cinq millions d'euros que les pompiers d'ENTREVAUX ne sont pas mal lotis et ils sont assez contents d'être là. AGNERC ne les intéresse pas. Il reste juste le problème de l'inaccessibilité du centre.

2) ESMS :

Monsieur Gérard DONNINI expose qu'il y a eu une réunion initiée par les maires sur l'ESMS à laquelle ils n'ont pas été conviés. Monsieur le Maire lui rétorque qu'il s'agit d'une réunion à son initiative. Monsieur Gérard DONNINI voulait savoir si les subventions pour l'ESMS étaient perdues. Les subventions européennes sont bien perdues du fait d'une demande d'archéologie préventive. Il y aurait environ 3 000 sépultures et il n'est pas possible pour l'instant de reconstruire à l'endroit. Monsieur le Maire souligne que de toutes les mandatures il s'agit du dossier le plus abouti. L'Agence

Régionale de Santé s'est engagée à financer les 66 lits jusqu'à la fin de l'année. On est dans des tractations. La commission santé est en train de réfléchir à un devenir pour ce lieu. On est actuellement dans l'expectative. Il souligne être au conseil d'administration que l'établissement est implanté sur la commune d'ENTREVAUX mais qu'il n'en est pas le gestionnaire. Madame Marielle MICHEL expose qu'il y a eu trois réunions et que Monsieur le Maire fait tout sauver l'EHPAD. Elle déplore qu'à force de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux c'est comme si l'EHPAD était déjà fermé. Les salariés lisent cela. Monsieur le Maire souligne qu'il est en contact avec les délégués du personnel et qu'il cherche des solutions. Madame le Maire d'ANNOT souhaitait avoir des informations car elle était sollicitée par des agents. Il y avait un très beau projet initié par l'ancienne municipalité. La DRAC intervient dans le processus. On se bat pour garder des services publics. Il y a aussi un problème d'ascenseur on ne peut pas descendre les personnes dans les salles climatisées. Il y aurait également de l'amiante qu'il faudrait enlever pour neuf millions d'euros. Il n'y a pas de salles de bains pas de chambres individuelles il aurait fallu se poser les bonnes questions il y a trente ans. Effectivement il semble que l'EHPAD soit condamné tout est démesuré dans cette histoire. Monsieur Gérard DONNINI souligne que si un terrain n'est pas recherché il ne sera pas trouvé. Monsieur Gil LUCANI rétorque que l'on cherche un terrain et que tout le monde le sait. Monsieur le Maire dit que Monsieur GIRARD a de la peine pour ses grands-parents mais que pour demander 600 000,00 € il n'en a guère. Il demande pour l'heure de ne pas communiquer sur ce sujet. Il invite Monsieur Gérard DONNINI à poser toutes les questions directement à la direction de l'ESMS.

3) Analyse financière :

Monsieur Gérard DONNINI remercie pour l'envoi de l'aide de l'analyse financière et souligne que toutes les communes semblent l'avoir reçue. Il ne s'agit pas vraiment d'un audit tel que demandé. Ce n'est pas ce que les trois conseillers municipaux de l'opposition ont demandé. C'est un relevé de ratios. Il ne s'agit pas d'un réel audit. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des comptes depuis des années tenus par la Trésor Public et tout est dedans il semble inutile d'aller payer un cabinet d'audit alors que l'on peut avoir un document gratuit. Monsieur Gérard DONNINI souligne qu'il aurait pu le faire lui-même. Il demande à Monsieur le Maire ce qu'il en pense. Monsieur le Maire trouve la situation de la commune correcte l'investissement un peu audacieux mais raisonnable et la masse salariale correcte. Il l'informe qu'il n'y aura pas d'autre document ça ne paraît pas nécessaire. Il informe avoir rencontré la DGFIP et que cette analyse a été réalisée dans un temps record.

4) Projet santé entre ENTREVAUX et ANNOT :

Monsieur Gérard DONNINI demande ce qu'il en est. Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une demande de Madame TORCA médecin qui voudrait rassembler les spécialités sur ANNOT. Il y aura un rendez-vous vraisemblablement sur le mois d'août. Elle voudrait récupérer la défiscalisation d'ENTREVAUX.

5) Personnes vulnérables :

Monsieur Gérard DONNINI demande au niveau des appels et des personnes vulnérables sur quels critères la commune s'appuie. L'ADMR a donné une liste. Il remercie d'ailleurs Madame Andrée BONHOMME qui a téléphoné suite à cette liste. Elle a eu des réponses tout à fait correctes des personnes appelées. Personne n'était en détresse.

